



Décisions du Conseil communal de Chésereux prises lors de sa séance du 10 mars 2022

Préavis municipal 11/2022 : Acquisition d'un véhicule de voirie

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- d'autoriser la Municipalité à procéder à l'acquisition d'un véhicule de voirie,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 157'000.00 (cent cinquante-sept mille francs suisses) pour le financement de cet engin, à prélever sur la trésorerie courante.

Préavis municipal 12/2022 : Création d'une zone inondable et sécurisation de l'Asse

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de création d'une zone inondable et sécurisation de l'Asse,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 684'000.00 (six cent huitante-quatre mille francs suisses) pour le financement de ces travaux, à prélever sur la trésorerie courante.

Préavis communal 01/2022 : Indemnités et vacations du Conseil communal pour la législature 2021-2026

Le Conseil communal a décidé, à la majorité :

- d'approuver les émoluments et vacations du Conseil communal proposés pour la législature 2021-2026, tel que proposé.

Chésereux, le 11 mars 2022
10.01

Fabienne Chambaz-Lacôte

Secrétaire municipale

Avis affiché au pilier public du 11 mars 2022 au 26 mars 2022

« Conformément aux articles 110 et ss. LEP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal ».